

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC
du jeudi 22 janvier 2026 à 9h30
Pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud – Salle de réunion du 2^{ème} étage**

Membres présents :

Membres de droit : Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

Membres élus : Badr Eddine Ratni, Pascal Pradeau, Khanh Hung Tran, Céline Million, Gérard-Pascal Piau, Philippe Forster, Bruno Serio, Amanda Martinez-Gil.

Invités : Sophie Allard, Nathalie Jonglez de Ligne, Virginie Durand, Girolamo Di Cara, Hélène Aldeano, Philippe Vidal, Cécile Barth-Rabot.

Procurations : Géraldine Saint Surin et Olivier Polit donnent procuration à Céline Million. Laurent Gallimard donne procuration à Khanh Hung Tran. Maxence Jossou donne procuration à Pascal Pradeau.

1. Informations de la direction

➤ Concernant les finances et le budget, l'université est toujours dans la phase service voté, à priori jusqu'à début février 2026. Cela implique actuellement des dépenses en fonctionnement à hauteur de 25%, et les investissements sont à éviter. Le budget de l'UFR SITEC qui va être alloué est d'un montant de 270 000 €, va être redirigé sur la ligne Affaires Générales et sera ventilé après validation des membres lors du point 4 de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil. L'université a 4 mois pour mettre en place le plan du retour à l'équilibre financier (PREF), qui s'étalera sur une durée de 5 ans. Donc, contrairement aux années précédentes, les dialogues de gestion et le budget rectificatif sont planifiés plus tôt. Le comité de pilotage (COPIL) de ce PREF, composé de membres de la présidence, DGS et DGSA, va mettre en place des groupes de travail (gouvernance, direction, administration) sur différents sujets : Pilotage, Masse salariale, Offre de formation, Contrôle des heures, et Charges pour fonctions/Recherche/Recettes. Chaque groupe de travail sera amené à fournir un livrable pour constituer le document du PREF qui sera soumis au Rectorat pour avis. Fin 2025, le ministère a versé un peu plus d'un million d'euros à l'université, mais ce n'est pas suffisant.

➤ Concernant le fonctionnement, la présidence veut revoir et étudier :

- 2 marchés : la sécurité et le ménage, postes à grosse dépense.
- L'optimisation des horaires d'ouverture et de fermeture des bâtiments (les soirs, les samedis).
- L'internalisation sur certains marchés, notamment les voyages et les déplacements.
- Les préconisations du médecin pour les étudiants en situation de handicap, qui demandent des aménagements impossibles à mettre en place par les composantes. Les composantes devront être force de propositions sur ce dossier.

➤ Concernant la campagne emploi, côté enseignants-chercheurs, l'université a accepté de publier 16 postes sur 54 qui étaient disponibles : 4 postes de professeur, et 12 postes de maître de conférences. A l'UFR SITEC, un poste de professeur en section 61 sera publié pour remplacer un collègue partant à la retraite. 199 demandes de BIATSS ont été formulées, et 172 ont reçu un avis favorable, et il n'y a pas de création de poste.

➤ Le point sur les charges pour fonctions entraîne des discussions et une situation très tendue entre la présidence et les composantes. Des réflexions sont en cours, notamment pour réduire le plafond, introduire de la souplesse et de la simplification dans les attributions.

➤ Les maquettes de Licence et de Master de l'UFR SITEC pour le LMD5 ont été approuvées en CFVU.

➤ Les maquettes des CMI de l'université seront votées, normalement, le 23 février 2026 en CFVU. Le directeur de l'UFR rappelle que la présidence avait mis à l'ordre du jour de la CFVU la fermeture des CMI, mais le vote contre la fermeture a été majoritaire. Le CA a ensuite voté pour le maintien des CMI. Les trois CMI de l'université sont donc maintenus à ce jour. Dans le cadre du LMD5, comme il s'agit d'un label, les CMI n'ont pas fait l'objet d'un maquettage remonté sur le Drive entre les composantes et la présidence. Pour SITEC, les heures devaient être diminuées sur la filière support de la licence SPI mais également sur les EC spécifiques du CMI-ATE. Le responsable du CMI-ATE apporte quelques informations à ce sujet. Suite à la demande de fermeture des CMI par la présidence, les deux UFR de Nanterre proposant un CMI ont eu la possibilité de se prononcer sur le maintien de ce cursus, à l'unanimité, lors de leur CUFR. Cela n'a pas été proposé à l'UFR SITEC et le responsable du CMI-ATE rapporte que dans l'argumentation en instance à l'université, la direction a clairement exprimé qu'elle soutenait l'initiative de la présidence qui était de fermer les CMI. Il rappelle qu'en novembre, les maquettes du CMI-ATE, dont le volume horaire avait déjà été réduit par rapport au LMD4, ont été approuvées en Conseil d'UFR en s'alignant sur la filière support SPI. De plus, la fermeture des CMI (24 places) se traduirait concrètement par un vote à capacité de 0 pour la rentrée de l'année prochaine. Ceci a été rejeté à l'immense majorité de la CFVU, et a provoqué de vives réactions au sein de la communauté étudiante qui a lancé une pétition ayant recueilli 1900 signataires en une semaine en faveur du maintien des CMI. Les voix des extérieurs ne se sont pas prononcées sur ce projet. Le Directeur de l'UFR rappelle que le CUFR de SITEC, contrairement à ceux des 2 autres UFR hébergeant des CMI, avait eu lieu avant de prendre connaissance de la proposition de la CFVU, et que, dans l'hypothèse de la fermeture du CMI, la capacité de 24 places allait se reporter sur la Licence SPI. La veille de cette séance, une réunion s'est tenue avec la vice-présidente CFVU, collègues et directions. La vice-présidence s'est de nouveau excusée d'avoir procédé ainsi et il a été décidé de maintenir les CMI au sein de l'offre de formation LMD5. Pour conclure, le directeur du CMI-ATE s'engage avec ses collègues à réduire le volume horaire de la maquette CMI, comme demandé.

➤ L'élaboration des M3C du LMD5 est en cours. Lors d'une réunion, Le directeur de l'UFR SITEC a abordé le point sur la temporalité du stage de 3^{ème} année de licence. Il faut noter que certains étudiants trouvent un stage tardivement, et à l'approche du jury, il est difficile de les faire soutenir car le stage n'a pas été mené à bout (2 mois). L'étudiant est en grande difficulté pour faire une présentation sur un stage qui vient de commencer et cela déplaît à l'entreprise. Il estime que cette note ne devrait pas rentrer dans la moyenne, et ne pas la compenser. Des discussions sont entamées afin de trouver des solutions, et il a été décidé d'en discuter plus concrètement en réunion SPI.

➤ Le directeur de la FIPméca a travaillé sur un scénario portant sur l'avenir et la pérennité de la formation. Il a envoyé son fichier au VP Finances, des discussions sont en cours pour définir la prise en charge de la FIPméca par la présidence.

➤ Le mandat de la direction de l'UFR SITEC prend fin le 5 mai 2026. L'élection de la prochaine direction sera donc programmée lors de la prochaine séance du Conseil, le 10 mars 2026. La direction et l'administration de l'UFR sont actuellement en attente des consignes et informations de la DAJI de l'université pour commencer à communiquer sur le sujet et lancer les appels à candidature.

2. Compte-rendu de la séance du 18 novembre 2025 : vote

Le compte rendu n'a fait l'objet d'aucune demande de modification en amont de la séance.

Vote : 12 pour.

3. Charges pour fonctions 2025-2026 : vote

Le document sur la répartition des heures a été envoyé aux membres du conseil lors de la convocation, et avait été discuté en amont avec les responsables de parcours. La répartition détaillée est exposée par le Directeur. Quelques modifications sont apportées en séance. Le document final est soumis au vote et sera renvoyé aux membres du Conseil avec le relevé de délibérations. Le directeur annonce que Badr Eddine Ratni reprendra la gestion du Master 2 EESC l'année prochaine, pour remplacer le professeur qui partira en retraite à la fin de l'année universitaire. Concernant les CPF dédiée au recrutement, il est rappelé que les 128 heures habituelles sont passées à 44 heures, moyenne calculée sur le nombre de dossiers examinés lors des 3 dernières années.

Vote : 12 pour.

4. Répartition du budget initial 2026 : vote

Le directeur rappelle que le montant de l'enveloppe du budget 2026, comprenant l'investissement, le fonctionnement et la masse salariale, s'élève à 270 000 €.

Le document sur la répartition du budget avait été envoyé aux membres lors de la convocation. La ventilation arbitrée est présentée aux membres du Conseil et sera transmise au service financier.

Vote : 12 pour.

1. Profil et Comité de Sélection (CoS) du poste PU section 61 : vote

Le renouvellement du poste de professeur des universités qui part en retraite va être mis au concours. La situation budgétaire est compliquée mais la présidence n'a pas gelé ce poste, et demande à faire remonter un profil. Le rectorat a validé mais le ministère pourrait s'y opposer en raison de la situation budgétaire de l'université. Le directeur a omis de préciser, dans les informations de la direction, qu'il y a 2 postes de repyramidage cette année à l'université, dont un en section 62 pour le site de Ville d'Avray, sous condition que cela soit compensé par l'état. A la rentrée 2025, la présidence avait commencé à discuter du rôle des CCD car plusieurs directions n'en étant pas satisfaites, considérant qu'ils opèrent au-delà de leur périmètre d'actions. Le vice-président CA, ancien directeur de l'UFR PHILLIA, est bien placé pour comprendre la situation. Après discussions entre ce dernier et plusieurs directions, il a été décidé de revoir et clarifier le périmètre des CCD. Les UFR se plaignaient également que les CoS soient gérés exclusivement par les CCD. Concernant un recrutement, le conseil de composante doit avoir le dernier mot sur le profil et le Comité de sélection (CoS). Le vice-président CA a donc validé une procédure pour le site de Ville d'Avray, préparée par les Directions de SITEC et de l'IUT : le profil de poste doit être rédigé par la Direction du laboratoire de recherche et la Direction de composante ; ce profil est ensuite transmis au CCD pour qu'il donne un avis et qu'il propose une liste élargie de membres d'un CoS, documents qu'il retournera à la direction de composante ; enfin, le profil de poste est voté en conseil de composante et la direction de composante remonte les documents (fiche de poste et CoS) à l'université.

Le vice-président CA fût également très clair en informant les directions qu'un représentant de la composante et du laboratoire d'accueil aient leur place dans un CoS, sachant qu'ils sont les garants du profil. Il a donc indiqué que le CoS devait être finalisé par la composante, avec possibilité de modifier et/ou ajouter des noms, ce qui a été fait. Il en revient donc au message reçu avant le conseil d'UFR d'une collègue enseignante de l'UFR SITEC qui, dans la mesure où elle a trouvé une composition de comité de sélection pour le poste PR 61 modifiée par rapport à celle transmise par le CCD 61/63, et cela sans l'avoir informé préalablement, ne souhaite plus faire partie de ce CoS. Elle demande que l'on retire son nom de ce COS PR 61 et d'affecter le rôle de président de comité à un autre membre. Le directeur explique qu'il a suivi les règles de l'université et non celles des CCD et qu'il n'y a pas eu de dysfonctionnement de la part de la direction, c'est dans le droit de la direction de modifier le CoS et le mettre en approbation au conseil d'UFR. Le service du personnel de l'université avait demandé à ce que le profil et la composition du CoS transitent par la direction et soient validés en conseil, mais la présidente du CCD 61/63 l'a envoyé directement à l'université.

La direction attend toujours la date des élections des CoS et rappelle que le CCD a modifié le profil de poste sans l'accord de la Direction de l'UFR. La Direction de l'UFR met donc au vote un profil de poste différent de celui validé par le CCD.

Le responsable du CMI-ATE tient à ajouter quelques informations. Il a découvert le message de la collègue la veille, et indique qu'il est l'un de ceux qui dénonce le coefficient électoral sur lequel s'appuie le CCD. C'est-à-dire, une personne vote pour elle-même, elle est élue, ce n'est pas de la démocratie. Pourtant, sur cette base-là, le site de Ville-d'Avray a recruté 4 professeurs au fil des années, et il fût un temps où certains CCD étaient regroupés. Cela avait donc un coefficient électoral qui était plus proche de quelque-chose d'acceptable, selon ses dires. Ensuite, 2 ou 3 disciplines étaient regroupées. Autre point, il a entendu une énorme contradiction de la part du directeur de l'UFR SITEC, qu'il cite ici : « Moi, je suis les règles de l'université » et auparavant « conscient des problèmes, le vice-président CA s'est chargé de résoudre ce problème et a dit qu'on allait créer une harmonisation des pratiques valables uniquement à Ville-d'Avray ».

Le directeur de l'UFR précise qu'il s'agit d'harmonisation pour le recrutement à Ville-d'Avray.

Le directeur du CMI-ATE explique qu'il est élu du CA et a fait remonter, en séance à plusieurs reprises, les difficultés de ces CCD qui étaient élus par eux-mêmes et qui prenaient des décisions sur les carrières des uns et des autres, également sur le recrutement des collègues. Justement, ils attendent que le CA se penche sur ces questions-là et que c'est une revendication des élus de discuter de ce sujet. Mais cela n'a jamais été fait et relève toujours du CA.

Le vice-président actuel du CoS remplace finalement la collègue démissionnaire et devient le président du CoS. Un professeur de la section 63, spécialité Electromagnétisme, deviendra le vice-président et un extérieur de l'université de Toulon est enlevé du CoS afin de respecter la parité. Suite à de nombreux

échanges soulevant certains dysfonctionnements observés, le profil de poste et le CoS sont finalisés en séance et soumis au vote du conseil.

Vote : 10 pour, 2 contre.

5. Liste des vacataires à habilitier : vote

Deux nouveaux vacataires du pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud figurent sur cette liste.

Vote : 12 pour.

6. Discussions sur le maintien de l'UFR SITEC au sein de l'EUR ArTeC

Le directeur résume ses échanges du 12 décembre dernier avec la Présidente du conseil académique de l'EUR ArTeC et le Coordinateur général de l'EUR ArTeC. Il a été rappelé que les composantes SITEC, PHILLIA et SSA en font partie et que les obligations sont de participer aux instances et à l'expertise des dossiers des candidats, sachant qu'aucun thème n'est proche des domaines de compétence de SITEC. Au lancement de cette EUR et du DIU ArTeC+, formation administrativement rattachée à l'UFR SITEC, le directeur du CMI-ATE avait proposé un cours « Art du code et design » aux étudiants des beaux-arts, mais a finalement arrêté car cela demandait beaucoup d'investissement sans aucun retour. La responsable pédagogique du master Métiers du Livre et de l'Edition, qui s'est également investie en tant que représentante titulaire de l'UFR SITEC au sein du ComEx jusqu'en 2024, estime également que cette participation est très chronophage. Surtout l'EUR est loin des sciences sociales, favorisant l'art, la théorie et la recherche-crédation, ce qui empêche des sociologues, même de la culture, d'apporter de point de vue pertinent. Elle souhaitait faire profiter de ces bourses doctorales à des étudiants de son parcours, mais cela lui a été refusé. ArTeC réserve cela à deux ou trois écoles doctorales, dont la sienne ne fait pas partie. La direction précise qu'il n'y a aucune obligation à figurer dans ces instances, mais il n'y a plus d'accès aux financements en contrepartie. ArTeC propose la possibilité d'une « suspension » d'implication de SITEC durant une ou deux années, ou d'en sortir définitivement. La suspension est pour le moment retenue, et l'avenir de SITEC au sein d'ArTeC devra faire l'objet de discussions en interne et avec la Présidence de l'université.

7. Préparation de la Journée Portes Ouvertes 2026

La première Journée Portes Ouvertes de 2026 se tiendra le samedi 31 janvier prochain. Une seconde demi-journée se tiendra le mercredi 11 mars après-midi. Un sondage a été diffusée à toutes l'UFR pour recenser les participants pour tenir le stand, et pour indiquer s'ils souhaitent bénéficier d'un sandwich préparé par le CROUS. Des relances seront faites pour la participation sur le stand.

8. Retour sur la cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes du Master GI du 18 décembre dernier s'est bien passée. Une enquête a été réalisée auprès des diplômés et le document finalisé sera transmis aux membres du conseil. 44% des anciens étudiants ont trouvé un emploi, 47% sont toujours en recherche d'emploi, et quelques-uns poursuivent des études. La fourchette du salaire annuel est de 36 000 € à 40 000 €.

9. Questions diverses

Il n'y a aucune question en particulier.

Fin de la séance à 12h15. Prochaine séance le mardi 10 mars 2026.